

MODULE NP-1 National pont 1

Connaissance des matières juridiques FR

Module National Pont NP-1

L'environnement réglementaire et le rapport de mer : 12h de cours et 9h de pratique

Total Module NP-1 21 heures

Module NP-1 (Module National Pont) Environnement réglementaire / Rapport de mer 1
Une épreuve finale écrite de 2h composée d'une partie rapport de mer (4/5) et une partie réglementation (1/5).

L'environnement réglementaire (Cours : 12 h)	
Contenu	Capacités attendues
L'administration chargée de la mer	Décrire l'organisation et le rôle de l'administration chargée de la mer. Décrire l'organisation et le rôle des CROSS.
Le navire	Énoncer et définir les différents éléments d'identification du navire (nom, immatriculation, francisation, jaugeage). Décrire les différentes marques du signalage extérieur (pavillon). Énoncer les catégories de navigation et d'armement à la pêche, au commerce, en NUC, (à la plaisance) et expliquer leurs conséquences sur l'armement du navire (équipage, matériel de sécurité). Énumérer les visites de sécurité du navire. Préciser les circonstances dans lesquelles les visites de sécurité devront être passées. Énumérer et préciser l'objectif des différents titres de sécurité et documents obligatoires à bord. Préciser le rôle des commissions régionales de sécurité (CRS).
Le capitaine	Définir : <ul style="list-style-type: none">• les attributions de capitaine,• les responsabilités de puissance publique du capitaine,• les différents aspects des responsabilités civiles et pénales du capitaine,• les responsabilités du capitaine vis-à-vis de l'armateur,• les sanctions encourues par le capitaine. Définir les formalités obligatoires à accomplir en cas d'événement de mer ou d'accident à bord. Définir les obligations du capitaine armateur et les diverses formes sociales d'activité.
Le régime disciplinaire et pénal de la marine marchande	Expliquer l'existence d'un régime disciplinaire et pénal dérogatoire du droit commun. Préciser les différentes catégories d'infraction et les juridictions compétentes. Préciser les catégories d'infractions concernées (délits nautiques) et les tribunaux compétents. Préciser l'étendue des pouvoirs disciplinaires du capitaine et de l'autorité maritime.
La réglementation sécurité	Réglementation du transport des passagers. Evocation des conventions SOLAS et MARPOL.

Le rapport de mer (Formation pratique : 9 h)	
Contenu	Capacités attendues
Les événements de mer, rapport de mer, rapport d'accident et de maladie	Evénements de mer, avaries.
	Enquête nautique.
	Formalités obligatoires à accomplir en cas d'événement de mer ou d'accident à bord.
	Rédiger un rapport de mer.
	Rédiger un rapport d'accident et de maladie.

Source : https://formations.mer.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/UCEM_Annexes_II_III_arrete_capitaine_200_a_jour_2016_06_14.pdf